

MANGER LOCAL

Reconnecter l'agriculture
et l'alimentation
sur le territoire de l'Aube





Double objectif



Faciliter l'accès
aux produits locaux
dans la restauration
collective.



Offrir une souplesse
de fonctionnement
et de la visibilité
aux producteurs.

Critères d'éligibilité

Le Département de l'Aube s'engage auprès des producteurs locaux et de la restauration collective pour renforcer les circuits d'approvisionnement de proximité et de qualité.

Sont donc acceptés sur la plateforme :



Les producteurs aubois ou limitrophes



Les transformateurs implantés dans l'Aube, qui utilisent des produits locaux et qui apportent une valeur ajoutée au produit



Le producteur s'inscrit sur la plateforme **mangerlocal.aube.fr** (inscription soumise à validation par la gestionnaire Mangerlocal)



01

Le producteur propose ses produits sur la plateforme sous forme de "fiches produits"



02

Comment ça fonctionne ?

Les acheteurs commandent en ligne entre 4 et 1 semaine(s) avant la date de livraison souhaitée



03

Le producteur livre sa commande au dépôt à l'Hôtel du Département (rue Arbois de Jubainville) ou directement à l'acheteur si plus proche



05

Le Département assure la traçabilité, les contrôles sanitaires, la logistique et la livraison des commandes selon un planning de tournées



A vos côtés

**Département de l'Aube
Direction transition écologique,
mobilités et aménagements**

Hôtel du Département
2 rue Pierre Labonde
BP 394 – 10026 Troyes Cedex

—
Gestionnaire de la plateforme
Manger local
Julie LAUMAIN

Tél. : 06 08 67 28 82
julie.laumain@aubefr

—
aubefr
in   
